



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/02/2023

Dossier complet le :

16/05/2023

N° d'enregistrement :

2023-6750

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un forage voué à l'arrosage du stade de la Rudelière aux Sables d'Olonne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville des Sables d'Olonne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe VERGNE

RCS / SIRET

2 0 0 0 8 2 1 3 9 0 0 0 1 1

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27a (cas par cas)	Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres
1.1.1.0 (nomenclature loi sur l'eau)	Création d'un forage d'eau et réalisation d'essais par pompage

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La collectivité des Sables d'Olonne envisage la réalisation d'un forage pour l'arrosage du stade de la Rudelière, se substituant ainsi au réseau d'adduction d'eau potable. Les travaux seront réalisés par une entreprise de forages après une consultation et une analyse des offres techniques et financières.

L'opération consiste en la réalisation des opérations suivantes :

- 1 forage, concerné par la présente demande d'examen au cas par cas ;
- 1 conduite alimentant une bache de stockage ;
- 1 surpresseur dans un local ;
- 1 conduite alimentant le réseau d'irrigation existant du stade ;
- 1 local devant accueillir le surpresseur et/ou la bache de stockage.

L'annexe "Complément Examen cas par cas" apporte des informations complémentaires sur la description du projet (cf. remarque 1) et les alternatives étudiées préalablement (cf. remarque 2).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de libérer le volume d'eau potable utilisé pour l'arrosage du stade.

Le projet porte sur une recherche en eau souterraine dans les formations de socle du Massif armoricain (Formation des micaschistes et gneiss de l'unité des Sables d'Olonne), pour un débit de l'ordre de 4 à 5 m³/h en instantané et un volume annuel de 1500 à 2000 m³/an sur la période de mai à septembre.

Le prélèvement d'eau souterraine alimentera une bêche de reprise préalablement à l'arrosage du terrain de foot.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en la réalisation d'un forage d'eau par une entreprise de forages choisie après consultation et analyse des offres. Le suivi sera assuré par un hydrogéologue du bureau d'études TERRAQUA.

Le chantier de forage nécessitera une foreuse et un compresseur.

Une première phase de reconnaissance de l'aquifère sera réalisée par le biais d'un marteau fond de trou en petit diamètre. En cas de reconnaissance négative, le forage sera rebouché dans les règles de l'art. Si des arrivées d'eau productives sont recoupées lors de cette phase de reconnaissance, le forage sera réalisé et équipé pour permettre la réalisation des pompages d'essais.

La coupe technique du forage sera adaptée en fonction de la nature et des caractéristiques des terrains traversés, de l'importance des arrivées d'eau recoupées et de la profondeur du niveau statique de la nappe. Sur le secteur, la ressource en eau souterraine offre des petits débits de quelques mètres cubes par heure.

L'aménagement définitif du forage sera conforme à l'arrêté forage du 11 septembre 2003, modifié. Cela consistera à réaliser :

- une cimentation à l'extrados du tubage de soutènement en tête sur au moins 1 mètre de profondeur, nécessaire au maintien des terrains instables et pour éviter l'infiltration d'eau au droit du forage ;
- une margelle réglementaire de 3 m² ;
- la pose d'un capot étanche muni d'un système de fermeture pour protéger la nappe d'actes de malveillance.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage d'exploitation sera équipé d'une pompe utilisant l'énergie électrique.

Une bêche de reprise sera dimensionnée en fonction de la productivité de l'ouvrage et des besoins en eau. Une étude de faisabilité a été rédigée par la société Maîtres Cubes. Elle est fournie en annexe de ce CERFA (cf. Rapport_étude de faisabilité). Deux solutions ont été proposées en ce qui concerne l'aménagement de la bêche tampon. La solution 1, correspond à la bêche enterrée, a été retenue par l'agglomération des Sables d'Olonne.

L'annexe "Complément Examen cas par cas" apporte des informations complémentaires sur la phase d'exploitation du forage (cf. remarque n°1).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de création du forage, y compris les essais par pompages, sont soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature Loi sur l'eau. Le dossier sera instruit par la DDTM.

Si la recherche en eau s'avère positive et si le forage est conservé, quelques aménagements devront être réalisés pour sa mise en exploitation. Si besoin, une déclaration préalable sera réalisée pour l'aménagement du local de surpression. Dans tous les cas, les aménagements ne nécessiteront pas de demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage :	Entre 50 et 100 mètres
Débit instantané envisagé :	4 à 5 m ³ /h
Volume annuel envisagé :	1500 à 2000 m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse :
6 Avenue Rhin et Danube
85 100 Les Sables d'Olonne
En Vendée
Dans l'enceinte du parc des sports
de la Rudelière, à proximité de
l'entrée Nord.
Parcelle : AO 76

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 45' 21 "W Lat. 46° 29' 12 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'annexe "Complément Examen cas par cas" apporte des informations sur l'inventaire des ZNIEFF (cf. remarque 6).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Sables d'Olonne / l'Océan Atlantique
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté n°22-DDTM85-447 portant approbation des cartes de bruit des infrastructures routières du réseau national concédé de la Vendée dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules (4ème échéance), en date du 28 juin 2022.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'annexe "Complément Examen cas par cas" apporte des informations sur l'inventaire des zones humides (cf. remarque 6).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) Pays d'Olonne a été approuvé le 30 mars 2016, annulé le 14 mai 2018 et rétabli le 20 septembre 2019. Le projet n'est pas concerné par un plan de prévention des risques technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 inventoriées sont localisées à : - 950 mètres au Sud-Ouest pour la ZPS "Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent" relevant de la "Directive Oiseaux" ; - 950 mètres au Sud-Ouest pour la SIC "Marais de Talmond et zons littorales entre les Sables d'Olonne et Jard-sur-Mer" relevant de la Directive "Habitats, Faune, Flore".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du forage sera destiné à un prélèvement d'eau souterraine et plus particulièrement dans l'aquifère de socle du Massif Armoricaïn dont les entités hydrogéologiques sont les suivantes : - Masse d'eau souterraine (version 2019) : Bassin versant de l'Auzance - Vertonne - petits côtiers (FRGG029) ; - BDLISA 183AA06 : Socle métamorphique dans les bassins versants côtiers des Sables d'Olonne à la rivière du Goulet (inclus).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de forage a pour vocation de substituer le réseau d'adduction d'eau potable. Le prélèvement dans le forage permettra de libérer un volume d'eau potable. D'un point de vue qualité, il est prévu une surveillance de la conductivité des eaux du forage lors de la foration et des essais par pompages, pour éviter une remontée du biseau salé. L'incidence piézométrique est présentée à l'annexe "Compléments Examen cas par cas" (cf. remarque 3). Le cône d'influence sera restreint.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de reconnaissance du forage entrainera la remontée de déblais, appelés cuttings et servant à définir la coupe géologique. Leur volume sera de quelques m3 (< 20 m3). L'examen des cuttings issus du forage permettra à un hydrogéologue de TERRAQUA d'établir une coupe géologique. Les déblais du forage seront ensuite évacués par l'entreprise de forage vers une déchetterie. Dans le cadre de la consultation des entreprises, cette mission sera prise en compte dans le cahier des charges techniques.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de forage ne se situe dans aucune zone naturelle relevant de l'inventaire du patrimoine naturel. L'annexe "Complément Examen cas par cas" apporte des informations sur l'inventaire des ZNIEFF, zones Natura 2000 et zones humides (cf. remarque 6 et remarque 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune susceptibilité d'incidence liée à l'exploitation du forage sur des enjeux Natura 2000 n'est prévisible en raison de l'éloignement des zones identifiées et des caractéristiques du projet. L'annexe "Complément Examen cas par cas" apporte des informations sur l'inventaire des zones Natura 2000 (cf. remarque 6).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des aléas submersion et inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement les déplacements liés à l'amenée/repli du matériel de forage et de pompage de l'entreprise et les déplacements liés au suivi du chantier par le bureau d'études.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les opérations seront de courtes durées. Les travaux de forage nécessiteront l'utilisation d'un compresseur et seront menés sur des jours et horaires ouvrés. Les essais par pompages nécessiteront l'utilisation d'un groupe électrogène. Pour pallier le bruit sur cette phase, il sera étudié la possibilité de se raccorder directement au réseau électrique dans le stade. En exploitation, le forage sera équipé d'une pompe immergée fonctionnant à l'énergie électrique. Aucun bruit ne sera perçu.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des poussières pourront éventuellement être émises sur la phase de foration menée au marteau fond de trou à l'air. Cet effet sera atténué par la végétation environnante et lorsqu'une arrivée d'eau sera recoupée.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sur la phase de reconnaissance, des arrivées d'eau pourront être recoupées et évacuées du forage par soufflage.</p> <p>Les tests par pompages seront à l'origine d'un rejet canalisé dans le réseau d'eaux pluviales de la ville.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage sera réalisé dans l'enceinte du stade de la Rudelière, proche de l'entrée Nord dans un secteur végétalisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Respect des distances réglementaires recommandées dans l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié.
- Suivi du chantier par un hydrogéologue.
- Suivi de la conductivité des eaux d'exhaure du forage lors de la foration et lors des essais par pompages.
- Moyen de surveillance des prélèvements : débitmètre.
- Moyen de surveillance des niveaux d'eau : mise en place d'un tube guide sonde.
- Mesures de protection de la ressource en eau souterraine : cimentation à l'extrados du tubage de soutènement, dalle béton réglementaire de 3 m², capot étanche avec système de fermeture.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale au regard de la modestie des prélèvements envisagés. Seuls les travaux de forage et les essais par pompages relèvent d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux dans laquelle est appliquée une répartition des volumes prélevables entre les usages, ni dans une zone de l'inventaire du patrimoine naturel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe : Compléments à la demande d'examen au cas par cas. Annexe : Rapport_étude de faisabilité Ces deux annexes font références aux paragraphes 4.1 et 4.3, ainsi qu'à certains points du paragraphe 5 et du paragraphe 6.1.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Les Sablès d'Olonne

le,

12 mai 2023

Signature



**Pour le Maire et par délégation,
Jean-Pierre CHAPALAIN
Conseiller Municipal délégué en charge
du Développement Durable**

